

JOUEURS SANS LICENCE OU SANS CARTE D'ETUDIANT		
Noms et Prénoms	Pièce * présentée	Signature
Signature de l'arbitre		

Signature du capitaine réclamant :

Signature de l'arbitre :

Signature du capitaine adverse :

RESERVES A FAIRE AVANT LE MATCH S'IL Y A LIEU

Pour qu'une réclamation soit recevable, il faut : sur les questions de qualification que des réserves nominales et motivées (le motif ne pouvant prêter à aucune équivoque) aient été formulées par écrit avant le match sur la feuille d'arbitrage éventuellement par le représentant de l'AS mais signées obligatoirement par le capitaine réclamant. L'arbitre en donnera ensuite connaissance au capitaine adverse qui les contresignera avec lui.

Si un joueur non inscrit sur la feuille d'arbitrage entre en cours de partie, des réserves verbales motivées ou non sur sa qualification pourront être faites immédiatement en présence de l'arbitre, d'un juge de touche et du capitaine adverse. Elles seront ensuite inscrites sur la feuille d'arbitrage à la mi-temps ou après la partie par le capitaine réclamant. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et les contresignera avec lui.

* **rappel** : à défaut de présentation de la licence et de la carte d'étudiant, l'étudiant doit obligatoirement présenter une pièce d'identité officielle, établir une déclaration sur l'honneur et acquitter l'amende correspondante. **FAUTE de PRESENTATION de pièce officielle l'étudiant NE POURRA PRENDRE PART à l'EPREUVE** (règle 2.5 du règlement intérieur de la FNSU)

RESERVES RELATIVES AUX QUESTIONS TECHNIQUES

Elles devront être précédées des réserves verbales formulées auprès de l'arbitre par le capitaine plaignant en présence d'un juge de touche et du capitaine adverse à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée, ou au plus tard, l'arrêt de jeu suivant. Si les réserves concernent un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu, elles devront être formulées dès le premier arrêt de jeu. A l'issue du match, l'arbitre inscrira lui-même ces réserves sur la feuille d'arbitrage, les fera contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe et le juge de touche intéressé.

Signature de l'arbitre

Signature du juge de touche

Signature du capitaine réclamant

Signature du capitaine adverse

AVERTISSEMENTS - EXCLUSIONS - NOTES DE L'ARBITRE

Pris connaissance :

capitaine équipe 1
signature

capitaine équipe 2
signature

JOUEURS BLESSES

NOMS, PRENOMS	A.S.	CIRCONSTANCES

COMMUNICATION DES RESULTATS

L'équipe gagnante doit communiquer les résultats du match le soir même au CRSU ORGANISATEUR. Transmettre les résultats à son CRSU le vendredi matin avant 10H00.